

La renommée d'un club ne dépend pas uniquement de ses résultats.

L'ESMP TT défend un certain nombre de valeurs, sans lesquelles, toute pratique sportive et/ou vie du club ne pourraient avoir lieu dans de bonnes conditions.

En dehors de la performance sportive le comportement du joueur tant à la salle qu'à l'extérieur est une valeur essentielle pour l'ESMP TT.

Chaque adhérent de l'ESMP TT doit toujours garder à l'esprit, quelles que soient les circonstances, qu'il appartient à un club, et qu'à travers son comportement, c'est l'ESMP TT qui est jugé.

1 - OBJET

La Charte régit :

- ✓ Les relations entre les adhérents au sein du club.
- ✓ Les relations entre les adhérents et le club.
- ✓ Les relations avec les autres clubs.
- ✓ Le comportement des autres adhérents.
- ✓ L'organisation des entraînements.

2 - ADHÉSION

Lors de son adhésion, tout membre doit :

- ✓ Remplir la fiche d'inscription.
- ✓ Payer sa cotisation.
- ✓ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table.

3 - COTISATION

- ✓ Elle est proposée par le bureau et votée en AG.
- ✓ Il peut être prévu plusieurs taux de cotisation.
- ✓ La cotisation est à payer au début de la saison, des aménagements exceptionnels peuvent être prévus.

4 - COMPORTEMENT

Un comportement moral exemplaire est demandé lors des entraînements et des compétitions de toute nature.

- ✓ Code de bonne conduite du joueur
 - Se conformer aux règles.
 - Refuser toute forme de tricherie et de violence.
 - Être maître de soi-même, en toutes circonstances.
 - Être loyal, tolérant, dans son activité sportive.
 - Le joueur doit respecter
 - Le club auquel il appartient
 - Ses dirigeants
 - Son entraîneur
 - Son équipe
 - Le sport qu'il pratique
 - Son adversaire
 - Le matériel
 - Les spectateurs
 - Les arbitres
 - Les joueurs du club visiteur
 - Les joueurs et le club visité
 - Et enfin lui-même
- ✓ Ce respect comprend toutes les formes de comportement possible
 - Geste
 - Parole
 - Politesse
 - Jouer un match dans l'esprit c'est à dire à 100% de ses moyens,
 - Le respect des horaires.....
- ✓ Lors des entraînements le joueur doit donner le meilleur de lui-même et être un exemple pour les autres.

- ✓ Un joueur ne pouvant participer à une compétition doit prévenir suffisamment à l'avance son capitaine d'équipe afin qu'une solution de remplacement soit trouvée.
- ✓ En cas d'infraction, des sanctions pourraient être prises par le Bureau.

5 - TENUE VESTIMENTAIRE

- ✓ Lors des entraînements, la tenue est libre. Toutefois, la tenue sportive est obligatoire (short, maillot et chaussures).
- ✓ Lors des compétitions officielles la tenue réglementaire est obligatoire (short de tennis de table noir de préférence, maillot du club).
- ✓ Les remboursements des frais de compétitions ou de stage sont conditionnés par le port obligatoire de la tenue du club.

6 - INFRACTION

- ✓ Si le club est sanctionné pour une infraction de l'un de ses joueurs aux articles 4, 5, ou pour toute autre raison, l'amende devra être payée par le joueur fautif.

7 - ENTRAÎNEMENT

- ✓ Lorsqu'il est présent aux heures prévues, l'entraîneur a priorité pour utiliser les tables, sans limitation du nombre.
- ✓ L'entraîneur est seul responsable de la séance et les joueurs lui doivent le respect.
- ✓ En dehors des entraînements dirigés, il n'y a aucune priorité, ni réservation quant à l'utilisation des tables.
- ✓ Les heures d'entraînements prévues avec entraîneurs sont communiquées par Email ou/et affichées.

8 - UTILISATION DU MATÉRIEL

- ✓ Il est demandé de respecter
 - La propreté de la salle
 - Le matériel : tables, séparations, etc.....
- ✓ En particulier il est interdit
 - De donner des coups de pied dans les tables, les séparations, ou les murs
 - De jeter sa raquette ou de frapper avec celle-ci sur la table
 - De poser quoi que ce soit sur les filets et leurs supports
- ✓ En cas de dégradation, le (ou les) coupable(s) sera (ont) puni(s).
- ✓ La sanction sera prise par le Bureau et pourra prendre diverses formes
 - Remboursement des dégâts
 - Exclusion
 - Travaux dans l'intérêt du club
- ✓ Seul le responsable de l'équipe a la clé du cadenas des tables réservées à la compétition régionale par équipe

9 - UTILISATION DU VESTIAIRE

- ✓ Le vestiaire sera utilisé pour changer de tenue et y entreposer ses affaires
- ✓ Il doit être respecté par chacun, la propreté et l'hygiène en étant des éléments primordiaux
- ✓ La sécurité des biens, entreposés dans le vestiaire, est de la responsabilité de leur propriétaire

10 - PRÉPARATION DE LA SALLE

Il est du devoir des joueurs

- ✓ De laisser la salle dans l'état qui permet son utilisation par les autres après chaque compétition et entraînement
- ✓ Avant chaque compétition de préparer la salle afin que les rencontres puissent se dérouler dans des conditions optimales